

Nombre de membres en exercice: 13

Présents : 13

Votants: 13

Séance du vendredi 28 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoquée le 23 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Yannick TOURNADRE.

Sont présent : Yannick TOURNADRE, Emilie CHABORY, Odile DAUPHIN, Christian FEREYROLLES, François FEREYROLLES, Christiane GAYDIER, René JAL, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIÉ, Christine SEPCHAT, Marine OGHEARD

Représentés : Fabienne CHARBONNEL, Antoine TEILLOT

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance : Djamila MESSERLIN

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Objet: CA 2023 -Affectation de résultats et compte de Gestion - Budget Commune -

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		COMMUNE DE LA TOUR D'AUVERGNE		CA 2023		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	13					Nb de membres en exercice	13
Nb de membres présents	13					Nb de membres présents	13
Nb de suffrages exprimés	13					Nb de suffrages exprimés	13
Votes Contre	Pour					Votes Contre	Pour
	Abstentions						Abstentions

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 23/02/2024
Séance : 28/02/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Yannick TOURNADRE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Christine SEPCHAT, Antoine après avoir fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les révisions modificatives de l'exercice concerné, a été saisi de la présentation du compte de gestion dressé par le contrôleur financier et corrigé par le contrôleur comptable et de la comptabilité administrative, et a délibéré ainsi qu'il suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit
Résultats reportés	0.00	0.00	102 273.85	0.00	102 273.85	0.00
Opérations de l'exercice	588 489.56	1 148 100.31	1 435 744.59	665 770.87	2 071 514.15	2 071 514.18
TOTAUX	588 489.56	1 148 100.31	1 435 744.59	665 649.72	2 116 234.15	2 116 750.03
Résultat de clôture	0.00	181 610.75	437 094.87	0.00	328 484.12	0.00
Recettes à réaliser					38 972.00	
Besoin / excédent de financement Total					286 372.12	
Pour mémoire - Virement à la section d'investissement						150 221.06

1. L'ui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :
2. Confirmer les données de valeurs des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à l'illie budgétaire aux différents comptes, et en conséquence ordonner que le compte de gestion dressé par le contrôleur financier et corrigé par le contrôleur comptable et de la comptabilité administrative, soit approuvé et que le compte de gestion dressé par le contrôleur financier et corrigé par le contrôleur comptable et de la comptabilité administrative, soit approuvé.
3. Reconnaître la sincérité des comptes et des résultats.
4. Approuver les résultats des différents exercices.
5. Décider d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

161 010.75	au compte 0389 (excédent d'investissement)
0.00	au compte 032 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :
CHABORY Emilie, CHARBONNEL Fabienne, DAUPHIN Odile, FEREYROLLES Christiane, GAYDIER Christiane, JAL René, MESSERLIN Djamila, MEYNIÉ Patrick, OGHEARD Marine, SEPCHAT Christine, TEILLOT Antoine, TOURNADRE Yannick

(1) Le Maire se désole de la tenue de la séance si, pour des raisons de santé, il ne peut pas participer au vote.
(2) E. JARDON, le contrôleur financier et comptable.

CA 2023

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	13	Nb de membres en exercice	13
Nb de membres présents	13	Nb de membres présents	13
Nb de suffrages exprimés	13	Nb de suffrages exprimés	13
Votes Contre	Pour	Votes Contre	Pour
	Abstentions		Abstentions

SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA TOUR D'Auvergne

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 23/02/2024
Séance : 28/02/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Christophe SÉPCHAT délibère sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Yannick TOURNADRE après s'être fait présenter le budget principal, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	0.00	14 196.25	0.00	14 196.25	0.00
Opérations de l'exercice	57 048.65	81 311.65	75 151.68	87 290.88	132 240.33	168 502.53
TOTAUX	57 048.65	81 311.65	89 348.03	87 290.88	148 436.68	168 502.53
Résultat de clôture	0.00	24 263.00	2 057.15	0.00	0.00	22 165.85
			Restes à réaliser		7 000.00	
			Besoin / excédent de financement Total			15 155.85
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement			9 321.64

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et, au fonds de roulement du bilan d'arrêté et ce, sous, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des totaux à réaliser.

4. Approuve les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

9 057,15	au compte 1068 (recette d'investissement)
15 155,85	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Four exécution conforme.

Ont signé au registre des délibérations :

CHARBRY Emilie, CHARDONNELL Fabienne, DAUJIN Outil, FEREYROLLES Christian, FEREYROLLES François, GAYDIER Christine, JAL René, MESSIRIM Djamil, MEYNIÉ Patrick, OGHÉARD Marine, SÉPCHAT Christine, TEILLOT Antoine, TOURNADRE Yannick

(1) Le Maire ne doit pas présenter le compte de gestion au cours de réunions publiques. Le compte administratif est établi, le compte administratif est établi, le compte administratif est établi, le compte administratif est établi, le compte administratif est établi.

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		SECTION AUZAT ET AUTRES COM. SYND		CA 2023		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	13					Nb de membres en exercice	13
Nb de membres présents	13					Nb de membres présents	13
Nb de suffrages exprimés	13					Nb de suffrages exprimés	13
Votes Contre	Pour					Votes Contre	Pour
	Abstentions						Abstentions

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 23/02/2024
Séance : 28/02/2024

Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence (1) de Christine SEPCHAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Yannick TOURNADRE après s'être fait présenter le budget prélimitt, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	66 981,12	35 627,55	0,00	35 627,55	36 581,12
Opérations de l'exercice	241 392,29	373 834,14	118 962,83	-103 829,55	360 359,12	490 563,69
TOTAUX	241 392,29	460 825,26	174 590,38	103 829,55	415 982,67	567 554,81
Résultat de clôture	0,00	219 432,97	67 780,83	0,00	0,00	151 572,14
			Restes à réaliser			34 738,00
			Besoin / excédent de financement Total			186 470,14
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement			340 141,12

2. Constate les écarts de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion retenus au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à l'actif budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement:

	32 962,83	au compte 1068 (excédent d'investissement)
	183 470,14	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme.

Ont signé au registre des délibérations :

CHABORY Emilie, CHARBONNEL Fabienne, DAUPHIN Dalie, FEREYROLLES Christian, FEREYROLLES François, GAYDIER Christine, JAL René, MESSERLIN Djanilla, MEYNIÉ Patrick, OGHEARD Marine, SEPCHAT Christine, TEILLLOT Antoine, TOURNADRE Yannick

(1) Le Maire ne peut pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif si le conseil municipal a voté.
(2) En fonction des données comptables, Act ou Passif créditeur.

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	13	Nb de membres en exercice	13
Nb de membres présents	13	Nb de membres présents	13
Nb de suffrages exprimés	13	Nb de suffrages exprimés	13
Votes Pour	13	Votes Contre	Pour
Abstentions		Abstentions	13

LOT. LE GRAND MEGNAUD - 3IEME TRANCHE CA 2023

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 23/02/2024

Séance : 28/02/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Christine SEPCHET déléguant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Yannick TOURNADRE. Maire après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considérées, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écrites de la comptabilité administrative, a délibéré et a adopté les conclusions suivantes :

1. Le compte de gestion de l'exercice 2023 est approuvé et les résultats sont les suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	42 685,96	54 842,46	0,00	54 842,46	42 685,96
Opérations de l'exercice	67 435,96	24 750,00	0,00	64 435,96	67 435,96	79 592,48
TOTAUX	67 435,96	67 435,96	54 842,46	64 435,96	122 276,42	122 276,42
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Résultat à réaliser

Besoin / excédent de financement Total

Pour mémoire : Virement à la section d'investissement

0,00

2. Constate les lenteurs de verseurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bien d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Approuve la sincérité des notes à réaliser.

4. Approuve les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

0,00	au compte 1068 (recette d'investissement)
0,00	au compte 302 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

TOURNADRE Yannick, MEYNIÉ Patrick, SEPCHET Christine, CHAGORY Emilie, FEREYROLLES François, GAVIER Christiane, FEREYROLLES Christian, OGHFARD Marie, MESSERLIN Djamilia, CHARBONNEL Fabienne, DAUPHIN Odile, JAL René, TEILLOT Antoine

Pour expédier conforme :

(1) Le Maire ne doit pas présenter le compte de gestion de l'exercice au conseil municipal et ne doit pas participer au vote sur le compte de gestion de l'exercice.

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	13	Nb de membres en exercice	13
Nb de membres présents	13	Nb de membres présents	13
Nb de suffrages exprimés	13	Nb de suffrages exprimés	13
Votes Contre	Pour	Votes Contre	Pour
	Abstentions		Abstentions

LOT. LE GRAND MEGNAUD - 4IEME TRANCHE CA 2023

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 23/02/2024
Séance : 28/02/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (*) de Christine SEPCHAT, déléguant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Yannick TOURNADRE, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	24 750,00	24 750,00	24 750,00	0,00	49 500,00	24 750,00
TOTAUX	24 750,00	24 750,00	24 750,00	0,00	49 500,00	24 750,00
Résultat de clôture	0,00	0,00	24 750,00	0,00	24 750,00	0,00
Restes à réaliser						
Besoin / excédent de financement Total					24 750,00	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						
					0,00	

2. Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence déclare que le compte de gestion dressé par le comptable rappelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Approuve les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00	au compte 1068 (recette d'investissement)
0,00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme.

Ont signé au registre des délibérations :

CHARBORY Emile, CHARBONNEL Fabienne, DAUPHIN Odile, FEREYROLLES Christian, FEREYROLLES François, GAYDIER Christiane, JAL René, MESSERLIN Djamilia, MEYNIÉ Patrick, OGHÉARD Marine, SEPCHAT Christine, TEILLOT Aurore, TOURNADRE Yannick

(*) Le Maire ne doit pas procéder à ce titre au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

(2) En l'absence de votes exprimés par le comptable.

Objet: Création poste adjoint technique -

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : tâches techniques d'exécution dans le domaine du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2024

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité (ou de l'établissement).

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Monsieur le Maire précise que la personne rencontrée, M. Cyrille CHAPUT, pour occuper ce poste, semble correspondre aux attentes de la commune avec des atouts importants tels que son engagement au service de sapeurs -pompiers, titulaire du poids lourd et de nombreuses compétences manuelles.

M. le Maire ajoute que la masse salariale avec le recrutement de ces 2 agents sera quasiment la même qu'actuellement en additionnant les salaires de Serge et Benjamin.

Objet: Création poste agent de maîtrise -

M. le Maire rappelle la délibération prise le 27 janvier dernier décidant la création d'un nouveau poste intitulé "agent de maîtrise" à temps complet., afin d'anticiper le départ à la retraite d'un agent.

Après réflexion et renseignements pris auprès du centre de gestion, pour faciliter la gestion du service et offrir une certaine souplesse à la commune, M. le Maire propose au conseil, avant de nommer officiellement un personnel sur ce grade, d'avoir recours à un agent contractuel pour 18 mois, à compter du 01.05.2024

Par dérogation, l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8.3 du Code Général de la Fonction publique .

M. le Maire rappelle les missions de ce poste :

Au sein d'une équipe de 3 ou 4 agents, sous l'autorité hiérarchique des Elus responsables du service et du Maire

1/d'assurer et de coordonner les travaux et la logistique dans différents domaines :

-Patrimoine Bâti,

-Voirie, Réseaux, Déneigement,

-Entretien des Espaces Publics,

-Entretien des Espaces Verts...

2/de répartir, d'organiser et de contrôler les travaux réalisés.

3/de rendre compte aux Elus.

4/d'assurer le management du service en coordination avec les élus responsables du service.

5/de réaliser le travail sur le terrain.

6/de veiller au respect des plannings, d'organiser des astreintes pour le déneigement et pour l'organisation d'événements le week-end, et de comptabiliser les heures supplémentaires.

7/de garantir et de veiller à l'entretien du matériel communal, d'assurer la gestion du stock du matériel et de contrôler son état.

8/de mettre en œuvre les moyens pour les manifestations à l'initiative de la commune.

La rémunération sera calculée sur la base suivante :

- Agent de maîtrise - Catégorie C - 7ème échelon - Indice Brut : 437 - Indice Majoré 385

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire

Objet: RIFSEEP / révision des bénéficiaires de ce régime -

M. le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 29 avril 2017, le RIFFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel) a été instauré et complété par délibération du 10 novembre 2021.

Sont bénéficiaires de ce régime : les personnels de la commune de La Tour d'Auvergne ayant le grade suivant : les attachés, les adjoints administratifs, les agents techniques, les ATSEM, les adjoints d'animation.

Ne sont pas compris les agents de maîtrise

Considérant qu'un personnel de la commune va être recruté sur ce grade, M. le Maire, souhaitant lui allouer une indemnité, demande de modifier la délibération en vigueur et d'intégrer le grade d'agent de maîtrise dans les bénéficiaires au régime indemnitaire en retenant les mêmes montants maximums annuels que les adjoints techniques, à savoir : 10 800.00 € pour l'IFSE et 1 200.00 € pour le CIA.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition

Objet: Section Eragne et Foin / délivrance coupe de bois -

M. le Maire rappelle que le 25 novembre 2023, la liste des membres de cette section a été arrêtée comme suit :

« Stéphane VERGNE -Pierre BRUGIERE -Fernand GUILLAUME -Guy LACHAIZE - Georges VERGNE - Jean-Guy VERGNE - Guy MIGNON -Odile DAUPHIN -Lucien MURAT - Fabrice TEILLOT -Manuel CASTANHEIRA »

Il convient maintenant d'attribuer à chacun d'eux un lot numéroté de 1 à 11 : « Stéphane VERGNE (Lot 1) - Pierre BRUGIERE (Lot 2) -Fernand GUILLAUME (Lot 3) -Guy LACHAIZE (Lot 4) - Georges VERGNE (Lot 5) - Jean-Guy VERGNE (Lot 6) - Guy MIGNON (Lot 7) - Odile DAUPHIN (Lot 8) -Lucien MURAT (Lot 9) - Fabrice TEILLOT (Lot 10) -Manuel CASTANHEIRA (lot 11) »

Cette attribution aux 11 membres de la section représente un volume global de 242 m3 environ.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve cette répartition et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Objet: Section Eragne et Foin - Maîtrise d'Oeuvre ONF "France Relance 2030" -

M. le Maire informe le conseil que l'Office National des Forêts propose, afin d'enrayer la propagation des scolytes, de procéder à une coupe rase sur 2.5 hectares (parcelle E) et de reconstituer des peuplements.

Dans le cadre de l'opération "France Relance 2030", l'ONF peut assister la collectivité administrativement et techniquement pour la conduite du dossier de demande de subvention pour la reconstitution et adaptation des peuplements aux changements climatiques pour un montant de 1 800.00 € HT subventionnable

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à s'attacher les services de l'ONF pour la maîtrise d'oeuvre pour un montant de 1 800.00 € subventionnable à 80 %.

Objet: Section Auzat et Autres / Maîtrise d'OeuVre ONF "France Relance 2030" -

M. le Maire informe le conseil que l'Office National des Forêts propose, afin d'enrayer la propagation des scolytes, de procéder à l'abattage de 1 000 m³ sur la forêt d'Auzat (parcelles 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10) et de reconstituer des peuplements.

Dans le cadre de l'opération "France Relance 2030", l'ONF peut assister la collectivité administrativement et techniquement pour la conduite du dossier de demande de subvention pour la reconstitution et adaptation des peuplements aux changements climatiques pour un montant de 1 800.00 € HT subventionnable

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à s'attacher les services de l'ONF pour la maîtrise d'oeuvre pour un montant de 1 800.00 € subventionnable à 80 %.

Le dossier doit être déposé avant le 31 mai 2024. M. le Président de la section a validé ce programme lors d'une rencontre en date du 21 Février en Mairie.

Information de M. le Maire : même principe pour le SMGF pour une maîtrise d'Oeuvre de l'ONF à hauteur de 1 800.00 € HT (devis signé par M. le Président)

Objet: Création servitude de passage au profit des conjoints MARION -

M. le Maire informe le conseil que les parcelles AD 278, 279 et 280 appartenant au domaine privé de la commune sont régulièrement empruntées par Mesdames MARION, au lieudit « Le Grand Mégnaud » pour accéder à leur bâti .

Elles envisagent de céder leur parcelle au GAEC de l'Espérance mais, afin de pouvoir régulariser la situation au regard du droit, le notaire, chargé de cette vente, demande à ce que la commune ne s'oppose pas à constituer une servitude de passage au profit des conjoints Marion (propriétaire actuel) et au profit du GAEC de l'Espérance (futur propriétaire)

Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette demande.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la création de cette servitude et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Objet: Déclassement domaine public - terrains situés à proximité de l'EHPAD pour réseau de chaleur -

Dans le cadre de la création d'un réseau de chaleur, la commune souhaite disposer d'une parcelle située à proximité de l'Ehpad d'environ 662 m², parcelle faisant partie du domaine public. Cette parcelle n'étant pas affectée à l'usage direct du public, ni à un service public mais présentant un intérêt pour la commune, M. le Maire demande au conseil de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communal de ladite parcelle.

Les services d'un géomètre seront sollicités pour sortir du domaine public cette parcelle et l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire.

Objet: Demande de subvention Collège pour projet cartooning for peace -

M. le Maire rappelle au conseil que la commune avait soutenu financièrement l'action "Cartooning for peace" permettant de faire venir en classe de 6ème un dessinateur de presse.

Ce projet a pu être reconduit les années suivantes par la mobilisation des crédits alloués au comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE). Cette année, le collège ne dispose pas des moyens nécessaires pour reconduire cette action à laquelle il est très attaché. C'est pourquoi, il sollicite l'aide de la commune afin de financer tout ou partie de cette intervention auprès de la classe de 6ème qui consiste en un atelier-débat par un dessinateur de presse moyennant la somme de 300.00 €

M. le Maire propose au conseil que, dans le cadre d'une action jeunesse, le CCAS de la commune prenne en charge le versement d'une somme de 300.00 € au profit du collège pour financer cette action et souhaiterait que les élèves de CM2 soient associés à cette animation.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et confie au CCAS le soin de verser une subvention de 300.00 € au collège, dans le cadre d'une action jeunesse.

Objet: Court métrage / convention -

Cette année, le 29 mars prochain, seront présentées les séances du Court Métrage à la salle des fêtes. La commune s'engage à prendre en charge la mise aux normes du lieu d'accueil, une aide technique, le coût de la projection tout public, le dîner du 29 mars (projectionniste et représentant association « sauve qui peut »), la communication de la séance et la billetterie de la séance tout public.

Il est proposé de signer une convention reprenant les engagements de la collectivité.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du message d'Emilie pour la cantine
- Rotary club (Projection Cinéma des 16 et 17.03)
- Point financier sur les travaux à La Stèle et les frais engagés par l'Etoile des Montagnes en 2023.
- Recensement population : 15 à 20 habitants en plus
- Safège pour proposition MO pour les travaux "Rte du Midi" / d'autres bureaux d'étude ont été consultés
- Barnum : acquisition de 2 barnums supplémentaires moyennant 211 € l'unité.